

## COVID 19 : PROTOCOLE SANITAIRE

Pour lutter efficacement contre le virus-19, la municipalité fait appliquer plusieurs mesures sanitaires dans la Salle Polyvalente et Equipements sportifs.

Conformément aux directives sanitaires gouvernementales pour répondre aux règles du protocole sanitaire, la municipalité a pris les décisions suivantes concernant l'utilisation de la salle des fêtes et équipements sportifs. Si l'évènement rassemble plus de **6** personnes, une déclaration préfectorale est demandée ainsi qu'une copie de cet acte à déposer en Mairie.

Ce principe de fonctionnement sera mis en vigueur **dès le 19.10.2020** pour l'utilisation de l'ensemble des équipements communaux. **Ce protocole est susceptible de modifications en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.**

- **GESTES BARRIÈRES OBLIGATOIRES À RESPECTER**

Les bons réflexes à adopter (3 M) :

- Port du **M**asque obligatoire
- Respect des règles de distanciation 1 **M** entre chaque personne
- Lavage régulier des **M**ains avec du savon ou du gel hydroalcoolique
- Echange et partage d'effets personnels proscrits

### **UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

**Adjoint Délégué : GROSSET CAROLINE / 06.51.05.05.00**

- Les salles municipales sont soumises à un **maximum de personnes autorisé**

Dans ce cadre, les réservations se limitent aux réunions statiques à raison de 4 m<sup>2</sup> par personne avec un maximum de **30** personnes autorisé et aux repas associatifs, uniquement vente à emporter, sous réserve **du port du masque de manière continue.**

Aucune location ne sera autorisée pour évènements tels que fêtes privées, anniversaire, mariage, repas associatifs **sur place**, les 2 référents COVID de la Municipalité prendront connaissance des conditions d'organisation en amont de l'évènement.

- **Buvette interdite**
- **Rappel des gestes barrières :**

Les gestes barrières sont à respecter : distanciation sociale, port du masque obligatoire.

**Toute personne de + de 11 ans doit porter un masque, lors de tout déplacement dans la salle (entrée, sortie, et déplacement pendant la réunion ou préparatifs des repas à emporter. La distribution des repas se fera à l'extérieur de la salle. Pour rappel : Tout rassemblement de plus de 6 personnes dans l'espace public est interdit.**

**OBLIGATOIRE : le gel hydroalcoolique sera fourni par l'Association organisatrice**

- **Désinfection des zones utilisées :**

Une désinfection systématique des zones utilisées sera demandée aux différentes associations. Les mesures de nettoyage doivent être respectées par les utilisateurs qui assureront eux-mêmes la désinfection complète des poignées de portes, interrupteurs, tables, chaises, espace sanitaire. (**Produits d'Hygiène fournis par la mairie**)

Désignation d'un référent COVID 19 par l'Association lors de chaque évènement

**Un registre sera à remplir par ce référent**

- Nom du Club, Association, Organisme ...
- Heure d'arrivée / Heure de départ
- Nombre de personnes
- Nom du responsable de la désinfection
- Date du jour et signature du responsable

**SALLES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS EN INTÉRIEUR :**  
**Adjoint Délégué : KEROMEST JULIEN / 06.31.99.95.85**

La Municipalité autorise la reprise des activités physiques et sportives à la salle polyvalente en respect de la distance physique, 1 seul groupe à la fois.

- **Nombre maximum d'élèves autorisé :**

Il est demandé aux responsables de respecter la limite de 8 m<sup>2</sup> par personne soit un maximum autorisé de 20 personnes

En cas de non-respect de la réglementation, la municipalité interdira les séances programmées

- **Rappel des gestes barrières :**

Toute personne de + de 11 ans doit porter un masque. Il est obligatoire lors de tout déplacement dans les locaux dès lors que les mesures de distanciation ne peuvent être respectées.

- **Registre d'utilisation de la salle :**

Ce registre sera à remplir par une **personne référente COVID 19** lors chaque utilisation de la salle :

- Nom du Groupe
- Heure d'arrivée / Heure de départ
- Nombre d'élèves ayant utilisé la salle
- Nom du responsable et signature
- Date du jour

## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN PLEIN AIR - Adjoint Délégué :

**KEROMEST JULIEN / 06.31.99.95.85**

- **Le stade de foot Ball** est accessible à la pratique du sport en respect des distanciations sociales
  - **Rappel des gestes barrières :**

Les Gestes barrières sont à respecter : distanciation sociale, port du masque obligatoire. Toute personne de plus de 11 ans doit porter un masque, il est obligatoire dès lors que les distanciations sociales ne peuvent être respectées.

- **Accès aux vestiaires et douches :**

L'utilisation des vestiaires et douches sera autorisée sous réserve de l'application stricte des règles suivantes :

- Respect des règles de distanciation physique (places espacées et réduction des déplacements au sein des vestiaires, temps limité sous la douche)
- Le nettoyage, l'aération, la désinfection des vestiaires et sanitaires seront effectués par le Club Organisateur, l'espace Arbitre sera ouvert et devra être tenu propre par les organisateurs.

**OBLIGATOIRE : le gel hydroalcoolique sera fourni par le Club organisateur.**

**Les produits de nettoyage et désinfection seront mis à disposition par la Mairie**

- **Buvette :**

Les buvettes traditionnelles avec des clients debout et sans masques sont interdites

- **Référent COVID 19**

- Le FC LIÉ a désigné les personnes suivantes :
  - M. LE BOUDEC Michel (Vétérans)
  - M. MESSENGER Morgan (FC LIÉ 4)
  - M. BRANCHU Gaëtan (FC LIE 2)

Missions : Mise en service de l'observation et du respect strict des mesures de prévention sur le stade, de la tenue du registre COVID 19.

Ce registre devra être complété lors de chaque rencontre :

- Nom du Club
  - Heure d'arrivée / Heure de départ
  - Liste nominative des participants et spectateurs
  - Nom du responsable chargé de la désinfection et N° de téléphone
  - Date du jour
  - Signature par ce dernier
- **Le City Stade** reste fermé jusqu'à nouvel avis

### FOYER DES JEUNES

Le Foyer des Jeunes reste fermé jusqu'à nouvel avis.

**Les 2 référents COVID 19 de la municipalité**

- **MERCIER ELODIE /06.31.12.84.98**
- **LE GUELVOUT MARYLENE / 06.73.99.19.94**

**Veilleront à la bonne application du règlement établi.**

# Engagement

**MERCI DE BIEN VOULOIR RETOURNER CE DOCUMENT SIGNE A LA MAIRIE DE  
GAUSSON**

**mairie.gausson@orange.fr**

Je soussigné ..... Demeurant  
.....

N° de Téléphone :

Président ou Représentant de l'Association : .....

Déclare avoir pris connaissance du Protocole Sanitaire : COVID 19 et en approuve le contenu.

Référent COVID 19 de l'Association :

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

DATE : .....

Signature du Président ou représentant de l'Association :